



## Delit de fuite et sanction

-----  
Par chicken30

Bonjour ,

Je me suis engagée ds une chicane ou la visibilité est difficile .Une foi engane un voiture prioritaire s engagé elle aussi .arrivant à vive allure elle est monté sur le trottoir afin de m éviter mais malgrais cela nos rétroviseur ce touche.

Je note que je roule doucement et que je pensais que la voiture d en face s arrêterai du fait que je me soit engager.

Je n' ai vue aucun ecat ou débris ,j ai passe ma main sur le rétro et j'ai senti aucun dégât donc j ai continue ma route .n ayant pas de dégât et estimant ne pas être responsable de l accident j ai continue ma route

Une foi arrive à destination j ai regarde mon véhicule car véhicule du travail j ai vue une légère fissure a mon répartiteur de clignotant.je note qu il faut regarde spécifiquement pour la trouver.

Je signale ceci a mon employeur et du fait que j' ai eu des dégât j estimé que la voiture d en face à peut être eu aussi des dégât même minime .j appel la gendarmerie après être rentré chez moi .la gendarmerie de garde me dit de rappeler gendarmerie de ma ville le lendemain

Je rappelé le lendemain l'elle me dit demande si j appelé pour pourte plainte je répond que j appelé pour m identifier pour que si l autre voiture ce manifeste elle est mon identité

Elle prend mon identité et me conseil d appelé aussi la police ce st ce que je fait.

J ai peur d être accusé de délit de fuite et me demande si j aurais pas du rien dire du fait que je sois pas responsable car pour moi il y a eu forçage de priorité car une foi engager il y a plus de priorité la priorité est indiqué si le passage est libre pour signaler qui passe en premier

Voilà merci de vos reponses

-----  
Par AGeorges

Bonjour Chiken,

Le véhicule prioritaire doit se frayer un chemin sans mettre les autres en danger !

Dans votre cas, vous étiez engagé dans la chicane. Vous aviez donc la priorité. Le véhicule prioritaire a donc choisi de passer par le trottoir sans doute pour raison d'urgence. Vous n'indiquez pas si ce véhicule a stoppé ou pas après vous avoir frôlé. S'il ne l'a pas fait, vous n'aviez aucune raison de vous arrêter et personne ne pourra vous accuser de délit de fuite.

Et des fois que cela aille plus loin :

il se peut que dans l'urgence, il y ait collision avec un véhicule d'intérêt général à qui vous devez la priorité. Dans ce cas, la responsabilité de l'administration va être étudiée : le juge vérifiera la réalité de l'intervention, l'usage des signaux d'avertissement ainsi que le respect de l'obligation de prudence du véhicule prioritaire.

Je ne vois pas beaucoup de risque pour vous.

Sauf si votre patron pense que cela n'en vaut pas la peine, l'administration pourrait même être obligée de vous rembourser les dommages du bloc clignotant.

-----  
Par janus2

Bonjour,

Je ne pense pas qu'il est question ici d'un véhicule prioritaire (pompiers, ambulance), mais d'une voiture qui était dans le sens prioritaire (ce genre de passage rétréci a un sens prioritaire indiqué par des panneaux).

-----  
Par AGeorges

@Janus2

Le sens de priorité ne s'applique pas à un véhicule arrivé AVANT l'autre.

Pour ma part, je pense qu'il s'agissait d'un véhicule de type banalisé avec sirène. Et dans ce cas, l'administration serait bien tenue de vérifier qu'il n'y a pas eu abus ...

La seule chose que l'on peut dire, c'est que le conducteur ne devait pas être mauvais !

-----  
Par janus2

Pour ma part, je pense qu'il s'agissait d'un véhicule de type banalisé avec sirène.

Ce n'est pas ce que je comprends, chicken30 parle juste d'une "voiture prioritaire", donc d'une voiture "classique" qui empruntait le sens prioritaire du passage, il ne parle pas d'un "véhicule prioritaire"...

Enfin, s'il revient ici, il nous le dira...

Le sens de priorité ne s'applique pas à un véhicule arrivé AVANT l'autre.

Plus exactement : Si des véhicules, venant en sens inverse, se trouvent déjà engagés sur la chaussée rétrécie, le véhicule prioritaire a l'obligation d'attendre que les véhicules arrivant en sens inverse, aient dégagé la chaussée rétrécie.

-----  
Par AGeorges

Désolé Janus2, Mais un véhicule normal ne s'engage pas à vive allure dans une chicane, même s'il a, au moment où il le fait, la priorité. Mais c'est vrai qu'il y a des fous partout.

-----  
Par vivi2501

bonjour,

""

Lorsque vous vous trouvez face à une chicane simple (sur votre voie de circulation) : vous devez vous arrêter et céder le passage au conducteur qui vient en face. La vitesse est limitée à 30 km/ h

""